

Le Président du CCAS de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu l'article R 123-23 code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° DELCCAS 2026-13 du Conseil d'administration du CCAS en date du 29 avril 2026, relative à l'élection du Vice-président,

Considérant la nécessité, pour la bonne administration du CCAS, de déléguer certaines compétences à M. Francis LEFEVRE, Vice-président du CCAS,

ARRETE

Article 1^{er} : Est déléguée à M. Francis LEFEVRE, Vice-Président du CCAS, sous la responsabilité et surveillance du Président, la fonction d'ordonnateur. Celle-ci pourra être exercée en lieu et place ou concurremment avec le Président.

Article 2 : La délégation couvre la signature des actes suivants :

- bons de commandes, devis, lettres de commande et tout engagement des dépenses,
- bordereaux de dépenses et de recettes,
- pièces justificatives des mandats et titres,
- tout autre acte relevant de la compétence de l'ordonnateur.

Article 3 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 4 : Les actes pris par le Vice-président dans le cadre de cette délégation porteront la mention « Par délégation du Président, le Vice-président ».

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Directeur général des services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié dans les conditions habituelles, et transmis au Représentant de l'Etat dans l'arrondissement de Senlis.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 mai 2026.

Notifié le :

(date et signature)

06/05/26



Gabriel MELAÏMI

Président du CCAS

Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

13 MAI 2026



Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20260505-ACCAS2026-03-AI
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026